

## GUATÉMALA

### Ni protection, ni justice : meurtres de femmes et de jeunes filles Données et chiffres

Index AI : AMR 34/025/2005

ÉFAI

Embargo : jeudi 9 juin 2005 (17 h 00 TU)

## SYNTHÈSE DESTINÉE AUX MÉDIAS

### Résumés de diverses affaires

#### Nancy Karina Peralta Oroxon

Le 1<sup>er</sup> février 2002, Nancy Karina Peralta Oroxon, âgée de trente ans, a quitté son domicile à six heures du matin. Elle se rendait à son travail, avant d'aller étudier à l'université de San Carlos, à Guatemala. Ce soir-là, elle n'est pas rentrée. Sa famille a passé la nuit à l'attendre dans l'angoisse, avant de commencer à la chercher dans les hôpitaux et les commissariats du secteur. Lorsque sa sœur s'est rendue au poste de police local pour signaler sa disparition, les policiers lui ont demandé si elle était sûre que sa sœur ne s'était pas enfuie avec son petit ami. Ils ont ajouté qu'elle devrait attendre 48 heures avant de signaler officiellement sa disparition. Elle a décrit Nancy aux policiers et a laissé une photo. Elle a également appelé la morgue, donnant sa description, mais on lui aurait répondu qu'aucune jeune femme n'avait été admise. Pourtant, un certificat de décès avait été établi quelques heures plus tôt concernant une femme non identifiée. Sa mort a été enregistrée à 11 heures du soir, le 1<sup>er</sup> février 2002.

Le 3 février 2002, la famille identifiait Nancy Peralta à la morgue. En effet, un article et une photographie avaient été publiés dans la presse, relatant la découverte du corps d'une jeune femme non identifiée, qui portait un pull blanc et avait été égorgée. Reconnaisant le vêtement, le père de Nancy Peralta a appelé la morgue. La description qu'il a donnée de sa fille concordait avec les caractéristiques de la femme non identifiée. Bien que les services de police aient reçu une description et une photographie de Nancy, il semble qu'ils n'aient pas cherché à faire correspondre les données concernant une femme portée disparue et les victimes de meurtres non identifiées.

La famille de Nancy Peralta a insisté pour que le ministère public fasse citer des témoins potentiels et a sollicité la réalisation d'un portrait robot du témoin qui avait appelé la police et les pompiers la nuit où elle a été assassinée. En outre, ils ont demandé à plusieurs reprises que le lieu où le corps de Nancy avait été retrouvé soit passé au peigne fin. On leur aurait répondu que la fouille serait effectuée quelques semaines plus tard. Plus de deux ans après, le site

n'avait fait l'objet d'aucune recherche. Le 8 mars 2004, participant à un défilé pour célébrer la Journée internationale de la femme, la sœur de Nancy Peralta est parvenue à s'adresser à un ministre du gouvernement. Quelques jours plus tard, un enquêteur du ministère public s'est rendu au domicile des Peralta afin de les interroger. Lorsqu'ils ont lu leurs déclarations portées au dossier, ils auraient estimé qu'elles avaient été modifiées.

#### Maria Isabel Veliz Franco

Rosa Franco se remémore en ces termes sa réaction lorsque le corps de Maria Isabel, sa fille de quinze ans, lui a été remis : « *Je me suis jetée par terre, je hurlais et je pleurais, mais ils n'arrêtaient pas de me dire que je ne devais pas me mettre dans un état pareil.* »

Grâce à des témoins, les autorités ont identifié deux des meurtriers présumés, ainsi qu'une voiture de luxe, et ont obtenu des informations détaillées sur la maison où Maria Isabel avait été séquestrée. L'affaire a été transmise à deux bureaux du procureur. Pourtant, les responsables sont toujours en liberté.

La mère de Maria Isabel, Rosa Franco, s'inquiète vivement de l'absence d'investigations concernant le terrible meurtre de sa fille : « *Ils n'ont même pas analysé les fluides. Ils m'ont remis tous ses vêtements dans un sac ; j'ai vu des taches blanches dessus et j'ai demandé à la morgue : " Qu'est-ce que c'est ? C'est du sperme ? " Ma petite fille avait subi de graves sévices, elle avait du sang partout sur le corps, mais ils n'ont pas fait analyser ce sang. Cela fait deux ans et huit mois qu'elle a été assassinée. Où sont les tests médico-légaux ?* »

Par ailleurs, Rosa a signalé que sa fille avait son téléphone portable sur elle lorsqu'on a retrouvé son corps. Elle aurait demandé au bureau du ministère public chargé de l'affaire d'effectuer des recherches sur les appels enregistrés, ce qui n'a semble-t-il pas été fait. Après avoir obtenu une liste de ces appels, elle l'a remise au bureau du procureur. Ces numéros de téléphone n'ont fait l'objet d'aucune recherche et la liste aurait été archivée. D'autre part, aucun membre du bureau du ministère public de Mixco ne s'est rendu au domicile devant lequel un témoin avait aperçu la voiture hors de laquelle avait été tirée Maria Isabel, mourante. Ce bureau n'a pas non plus ordonné la perquisition des adresses répertoriées dans le cadre de l'enquête. Des membres de ce bureau se seraient rendus une fois sur le site, mais sans entrer dans la maison.

Selon Rosa Franco, chaque fois qu'elle va au ministère public pour savoir où en est l'enquête, les enquêteurs lui demandent si elle a du nouveau à signaler – au lieu du contraire. Elle s'est plainte auprès du procureur général de l'absence de progression dans les investigations ; il a conclu que le

bureau de Mixco avait dûment agi au cours de l'enquête. Pendant ce temps, l'affaire est au point mort.

**Les deux affaires suivantes ont été relayées par les médias au Guatemala :**

**Sandra Janet Palma Godoy**

Le corps de Sandra Janet Palma Godoy, âgée de dix-sept ans, a été retrouvé près d'un terrain de football, le 5 juillet 2004. Selon certaines informations, elle avait été enlevée une semaine auparavant à Buena Vista, commune de San Pedro de Sacatepéquez. D'après les rapports établis, son bras droit, ses seins, sa main gauche, ses yeux et son cœur ont subi des mutilations. Selon une hypothèse émise au cours de l'enquête initiale, elle avait été témoin d'un meurtre quelques semaines auparavant. En raison du traumatisme engendré par cet assassinat, sa famille aurait quitté la région.

**Andrea Fabiola Contreras Bacaro**

Le corps d'Andrea Fabiola Contreras Bacaro, âgée de dix-sept ans, a été retrouvé le 12 juin 2004 dans un terrain vague à Jocotenango, dans le département de Sacatepéquez. Un article publié dans le quotidien *Prensa Libre* indiquait que le mot « vengeance » avait été gravé au couteau sur sa jambe droite et décrivait ce meurtre atroce en ces termes :

*« Elle a été retrouvée, les mains attachées, dans un sac plastique jeté dans un fossé qui servait de dépotoir. Sa gorge avait été tranchée, elle portait des blessures et des entailles sur le visage et la poitrine, et on lui avait tiré une balle dans la tête à faible distance. Elle avait été violée ; ses sandales en plastique, son chemisier blanc et ses sous-vêtements ont été retrouvés près de son corps. »*

**Deborah Elizabeth et Olga Aracelly Tomás Viñeda**

Le 28 juin 2003, des membres du gang Mara Salvatrucha à Guatemala ont enlevé deux sœurs, Deborah Elizabeth et Olga Aracelly Tomás Viñeda, âgées respectivement de seize et onze ans. Elles ont été tuées à la machette et des parties de leurs corps ont été retrouvées le 2 juillet à San Pedro de Ayampuc, à 20 kilomètres de la capitale. Selon les enquêteurs du Bureau du procureur spécial chargé des infractions commises contre les femmes, les deux jeunes filles avaient précédemment reçu des menaces de mort de la part d'un des auteurs du crime, parce qu'elles avaient refusé d'avoir des relations avec lui. Selon la police, le meurtre était « motivé par des problèmes personnels ». L'information judiciaire a conclu que les deux jeunes filles avaient été violées et découpées à l'aide d'une scie égoïne. En juillet 2004, le Troisième tribunal pénal a condamné trois

membres de ce gang à une peine de cinquante ans d'emprisonnement.

**Oliberta Elizabeth Cael Gomez**

Au cours des dernières années, des policiers ont été impliqués dans plusieurs meurtres. Le 18 mai 2004, Oliberta Elizabeth Cael Gómez, âgée de dix-sept ans, aurait été tuée par un policier de la *Policía Nacional Civil* (PNC, police nationale civile) de San Bartolomé Jocotenango, dans le département d'El Quiché. Selon le rapport établi par le Bureau du médiateur pour la défense des droits humains d'El Quiché, Oliberta sortait de l'école avec une amie lorsqu'un policier l'a interpellée, lui proposant de les conduire toutes deux à leur destination. Selon certaines informations, Oliberta connaissait ce policier et elles ont donc accepté son offre. Celui-ci les a alors conduites dans un lieu isolé et leur a ordonné de descendre du véhicule. Elles ont tenté de s'enfuir, mais il les a rattrapées et ramenées au camion. Le policier aurait menacé de les tuer si elles tentaient une nouvelle fois de s'enfuir. Il aurait dit aux deux jeunes filles d'ôter leurs sous-vêtements et aurait sorti un couteau et un pistolet. L'autre jeune fille est parvenue à s'enfuir, mais Oliberta a été assassinée. D'après le rapport d'autopsie, elle portait de multiples traces de coups de couteau au cou, au thorax et à l'abdomen. Le policier a été placé en détention le 10 juin 2004. Au moment de la rédaction de ce document, l'affaire devait bientôt être jugée.

**Travailleuses du sexe**

En 2001, pas moins de 12 travailleuses du sexe auraient été étranglées à Guatemala, Escuintla et Huehuetenango. Le premier meurtre s'est déroulé en février 2001 ; le corps d'une femme a été retrouvé dans une chambre d'hôtel de la zone 7 de Guatemala. Selon certaines informations, on pouvait lire sur un message laissé près du corps : « *Mort aux putes, je suis de retour* » (« *muerte a las perras, ya regresé* »). Le mois suivant, une deuxième femme était retrouvée morte dans un hôtel du même secteur. La victime aurait été étranglée au terme d'une lutte. Cette fois-ci, le meurtrier aurait laissé le message suivant : « *Je hais les putains* » (« *odio a las perras* »). Après avoir été enterré sans avoir été identifié, son corps a plus tard été réclamé par sa famille. Trois autres femmes, sinon plus, ont été assassinées peu après.

La police nationale civile ayant été informée de ces affaires, un portrait robot a été distribué dans toute la ville de Guatemala, ce qui a permis l'arrestation d'un suspect, relâché par la suite. Parmi ces affaires, certaines ont fait l'objet d'enquêtes menées par le procureur spécial chargé des infractions commises contre les femmes. Toutefois, les responsables n'ont pas été identifiés.

## Chiffres

### Homicides de femmes et de jeunes filles

De 2001 à août 2004, les autorités guatémaltèques ont recensé la mort de 1 188 femmes et jeunes filles. Toutefois, le nombre exact de femmes assassinées demeure inconnu et contesté : les chiffres varient selon les institutions et les critères retenus.

En 2004, la police nationale a comptabilisé 527 affaires dans lesquelles des femmes ont été assassinées de manière violente. Cependant, un certain nombre de facteurs autorisent à penser que les chiffres avancés par la police ne recouvrent pas complètement la réalité : les proches ont peur de signaler un meurtre et la population ne fait pas confiance aux institutions d'État, en particulier celles chargées de l'administration de la justice, lorsqu'il s'agit de donner véritablement suite aux plaintes déposées.

L'augmentation des meurtres de femmes et de jeunes filles s'inscrit dans le contexte de la hausse générale des morts violentes. D'après les dossiers de la police, les femmes ont représenté 4,5 p. cent de l'ensemble des homicides en 2002, 11,5 p. cent en 2003 et 12,1 p. cent en 2004.

### Violence à l'égard des femmes

La procureure spéciale chargée des infractions commises contre les femmes a déclaré que sur les enquêtes conduites par ses services de janvier à août 2004 concernant 152 affaires, 28 p. cent des victimes avaient subi des violences sexuelles et 31 p. cent avaient été précédemment menacées.

### Enquêtes

Le bureau du ministère public chargé des infractions commises contre les femmes et l'unité spéciale de la police nationale civile ont indiqué que 40 p. cent des affaires sont classées sans suite et ne font jamais l'objet d'enquêtes. En février 2004, la rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes des Nations unies a été informée que cette unité policière fonctionnait avec 20 enquêteurs répartis en cinq groupes, chaque enquêteur estimant qu'il avait 20 affaires en attente.

Selon le Bureau du médiateur pour la défense des droits humains, 9 p. cent seulement des affaires font l'objet d'une enquête.

### Conflit armé interne

Quelque 200 000 personnes ont été victimes de « disparitions » ou d'exécutions extrajudiciaires au cours du conflit armé interne qui a ravagé le Guatemala trente-six années durant et a pris fin en 1996 avec la signature des Accords de paix négociés par les Nations unies. Selon le projet *Recuperación de la Memoria Histórica* (REHMI, Récupération de la mémoire historique) mené par l'Église catholique

guatémaltèque et le rapport de la *Comisión de Esclarecimiento Histórico* (CEH, Commission pour la clarification historique ou Commission de la vérité), un quart des victimes étaient des femmes. Le viol et les violences sexuelles faisaient partie intégrante de la stratégie anti-insurrectionnelle.

### Amnesty International demande aux autorités du Guatemala de :

- condamner publiquement l'enlèvement et le meurtre de femmes et de jeunes filles ;
- mener dans les plus brefs délais des enquêtes coordonnées, exhaustives et efficaces sur tous les cas d'enlèvement et de meurtre de femmes et de jeunes filles au Guatemala, et de traduire les responsables présumés en justice ;
- mettre en place de toute urgence un mécanisme de recherche pour les affaires dans lesquelles les femmes ou les jeunes filles sont portées disparues ;
- renforcer et consolider la coordination et l'affectation des ressources pour toutes les institutions de l'État en charge de la violence à l'égard des femmes, notamment le Bureau du procureur spécial chargé des infractions commises contre les femmes, qui dépend du *Ministerio Público* (ministère public) ;
- intégrer une perspective de genre à l'analyse et au traitement de la violence faite aux femmes, au sein des organismes chargés du maintien de l'ordre et de la pratique judiciaire, ainsi que dans toutes les autres institutions instaurées en vue de protéger les droits des femmes et d'en assurer le suivi ;
- élaborer et mettre en oeuvre des programmes adéquats de prévention et de protection, afin d'empêcher que des femmes ne soient enlevées et assassinées ;
- mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation, visant à promouvoir la tolérance zéro en matière de violence faite aux femmes et à éradiquer la discrimination ;
- aligner la législation nationale sur les normes internationales relatives à la violence touchant les femmes, en modifiant ou supprimant les dispositions législatives qui s'avèrent discriminatoires, et veiller à ce que la loi soit mise en oeuvre et appliquée. ●

**Pour en savoir plus ou organiser une interview, veuillez contacter Josefina Salomon, au Service de presse d'Amnesty International : +44 207 413 5562 ou [jsalomon@amnesty.org](mailto:jsalomon@amnesty.org).**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**